

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

*Avant la tenue du Conseil municipal, le Maire et les Conseillers ont reçu, pour un pot amical en Mairie, M. Cédric CHARLIER, nouveau gérant du magasin carrefour Contact. Ce moment de convivialité a permis de faire connaissance et de se présenter. Le Conseil municipal lui a souhaité pleine réussite dans son projet professionnel.*

-----

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMUN Cédric -

**ETAIT ABSENTE** : Mme PITOU Peggy -

M. COMMUN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

**Date de convocation : 17 juin 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2024**

### ♦ Adoption de l'Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de séance du 11.04.2024

### **Soumis à délibération**

- Approbation de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039
- Montant de la participation des Communes partenaires, aux frais engagés à l'occasion de la cérémonie commémorative du 28.04.2024 (achat de plaque et vin d'honneur)
- Décisions modificatives budgétaires
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (travaux maison de l'école)

### **Non soumis à délibération**

- Atlas de la Biodiversité Communale (Parc Normandie-Maine)
- Programme voirie hors agglomérations
- Travaux lagune
- Travaux maison de l'école
- Travaux lotissement Plaine des Boulaies
- Conseil d'école : retour d'informations
- Bornage pylône Orange stade
- Demande de participation à la société de projet « parc solaire du Gué Ory »

- Comice : point d'étape
- Bureau de vote élections législatives
- Informations diverses
- Questions diverses

## **Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance** : Mme TROCHERIE Arlette est désignée Secrétaire de séance.

♦ **Adoption du procès-verbal de séance du 11 avril 2024** : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE 2024-2039 :**

**DELIBERATION N°D20240627-036** (Présents : 10 – Votants : 11 - Pour : 11)

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 17 février 2020 et du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 14 février 2020 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 21 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Normandie-Maine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 24 janvier 2022, l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 9 février 2022 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 3 juin 2022 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 12 janvier 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la Commission d'enquête publique en date du 15 juillet 2023 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 15 mars 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

## **MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES PARTENAIRES AUX FRAIS ENGAGES A L'OCCASION DE LA CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 28.04.2024 (ACHAT DE PLAQUE ET VIN D'HONNEUR) :**

**DELIBERATION N°D20240627-037** (Présents : 10 – Votants : 11 - Pour : 11)

Le Maire fait part au Conseil municipal des dépenses engagées dans le cadre de l'organisation de la cérémonie commémorant « *les arrestations ayant eu lieu il y a 80 ans* », qui s'est déroulée sur la commune le dimanche 28 avril 2024, en lien avec les communes d'Assé le Boisne, Mont Saint Jean et Montreuil le Chétif.

En accord avec les communes concernées, il avait été convenu que les frais d'achat de plaque et de vin d'honneur seraient partagés à parts égales entre les 4 communes, Sougé le Ganelon ayant à ce jour réglé les dépenses.

Le montant de ces frais s'établit à 686,77 € soit 171,69 € par commune participante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation des communes d'Assé le Boisne, Mont Saint Jean et Montreuil le Chétif à la somme arrondie de **172 €** par commune ;
- Charge le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants, et plus généralement de faire le nécessaire.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :**

➤ Transfert des crédits relatifs aux travaux du lotissement, du budget général au budget lotissement.

**BUDGET PRINCIPAL**

**DELIBERATION N°D20240627-038** (Présents : 10 – Votants : 11 - Pour : 11)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du **budget principal** de l'année 2024 (DM1) :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Article 27638 - Créances sur autres établissements publics +240 000

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Article 231 – Immobilisations corporelles en cours -240 000

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

**DELIBERATION N°D20240627-039** (Présents : 10 – Votants : 11 - Pour : 11)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du **budget annexe Lotissement de la Plaine des Boulaies** de l'année 2024 (DM1) :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES**

#### **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Article 6045 – Achats d'études et prestations de services	+ 5 000
Article 605 – Achats de matériel, équipements et travaux	+ 235 000

### **RECETTES**

#### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Article 71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	+ 240 000
---	-----------

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

#### **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Article 3555 – Terrains aménagés	+240 000
----------------------------------	----------

### **RECETTES**

#### **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Article 168748 – Autres dettes – Autres communes	+240 000
--	----------

## **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Actualisation du montant des ICNE 2024 (prise en compte des emprunts contractés en 2023) :  
+ 800.66 €
- Acquisition du terrain destiné à l'implantation du poste de refoulement dans le cadre de l'extension du réseau assainissement eaux usées rue et impasse du Puits Forget : bien estimé à 312 € (soit 52 m<sup>2</sup> à 6 €/m<sup>2</sup>) acquis pour l'euro symbolique

**DELIBERATION N°D20240627-040** (Présents : 10 – Votants : 11 - Pour : 11)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du **budget annexe Service assainissement** de l'année 2024 (DM1) :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES**

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Article 6068 – Autres matières et fournitures	-100,66
Article 627 – Services bancaires et assimilés	-200,00

## **Chapitre 66 – Charges financières**

Article 661121 – Intérêts – Rattachement des ICNE	+800,66
Article 6688 - Autres	-500,00

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

#### **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

Article 211 - Terrains	+311,00
------------------------	---------

#### **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Article 211 – Terrains	+ 1,00
------------------------	--------

#### **Chapitre 23 - Immobilisations en cours**

Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	-1,00
--	-------

### **RECETTES**

#### **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

Article 131 - Subventions d'équipement	+311,00
--	---------

## **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (TRAVAUX MAISON DE L'ECOLE) :**

### **DELIBERATION N°D20240627-041 (Présents : 10 – Votants : 11 - Pour : 11)**

Le Maire propose au Conseil municipal de créer deux emplois temporaires sur la période du 01/07/2024 au 30/09/2024, dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de l'école : pose d'une douche, d'une main courante et d'une cuisine pour les résidents Anaïs dans le cadre de l'expérimentation d'un hébergement hors du Foyer de 4 personnes (dépenses prévues au budget 2024).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer deux emplois temporaires d'Adjoint technique contractuels à temps non complet, relevant de la catégorie C (cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux) pour une durée déterminée de 3 mois du 01/07/2024 au 30/09/2024, rémunérés sur une fourchette d'indice se situant entre l'Indice Brut 367 (Indice majoré 366) et l'Indice Brut 432 (Indice Majoré 387) ;
- Charge le Maire de procéder au recrutement,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

## **ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (PARC NORMANDIE-MAINE) :**

La commune s'est engagée en mars 2023 dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale porté par le Parc naturel régional Normandie Maine.

Un comité de pilotage est créé. Une 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra le mercredi 3 juillet à Moulins le Carbonnel. Il s'agit de participer à une démarche de recensement d'espèces.

Cette initiative permettra de valoriser le fleurissement communal dans le cadre du « *concours régional villes et villages fleuris* ».

### **PROGRAMME VOIRIE HORS AGGLOMERATIONS :**

Patrick Mouetaux, Adjoint au Maire en charge de la voirie, fait part de la liste des travaux validée par la Cchsam suite à la réunion de la commission voirie intercommunale :

**Programme 2023 (reste à réaliser) reportés en 2024** (suite à fermeture de la société prestataire) :

VC 1 (Pont Béhier - Les Bussonnières) : voirie

VC 126 (La Robinière / La Blanchère) : voirie

**Budget : 22 776 € ttc**

### **Programme 2024 :**

VC 148 (Les Marais) : fossés (+ chemin rural à charge communale)

VC 4 bis (Mont / Le Douet) : fossés

VC 132 (Les Chauvières / Collins) : fossés

VC 135 (La Touasnière) : fossés + voirie

VC 136 (La Mahonnière) : fossés + voirie

**Budget : 29 270 € ttc**

+ PATA / nids de poule : 7483 €

+Fauchage débernage : 8 604 €

**Soit budget global 2024 : 45 357 € ttc**

Travaux retirés : VC 104 (Le Pin) et VC 116 (La Trouesse)

Planning : travaux de reprofilage prévus début juillet et enduits mi-septembre

### **INFORMATION SIAEP DE SILLE LE GUILLAUME :**

Projet de réfection de réseaux *rue de la Gaudinière* (737 mètres / 6 branchements), puis route du Champ l'Aubier, dans un délai de 1 à 3 ans.

### **TRAVAUX LAGUNE :**

L'entreprise Geobtp est intervenue le 30 mai 2024 pour effectuer les finitions autour de la lagune. Suite à un sous dimensionnement de la cloison siphonide, des travaux de remplacement doivent être engagés par Geobtp. Un hydrocureur doit intervenir pour le bassin afin de dégager les matières accumulées. A charge des intervenants.

## TRAVAUX MAISON DE L'ECOLE :

L'entreprise Payen a démonté la baignoire. Elle réinterviendra après la mission de Jean-Pierre Geslin début juillet. La cuisine sera montée en août.

## TRAVAUX LOTISSEMENT PLAINE DES BOULAIES :

Début des travaux (partie éclairage public) : lundi 24 juin (21 candélabres)

Automne 2024 : voirie définitive ; début des plantations (si possible, sinon différé au printemps 2025)

L'ensemble des résidents ont été informés par courrier.

Modification du nombre de branchements Sarthe Habitat (eau, assainissement, électricité, télécom) : de 4 à 6.

Bornage du macro-lot Sarthe Habitat effectué.

## CONSEIL D'ECOLE : RETOUR D'INFORMATIONS :

Effectif estimé à la rentrée 2024 : 128 élèves pour les 2 sites.

## BORNAGE PYLONE ORANGE STADE :

Dans le cadre de la vente du foncier acté par délibération, le bornage de l'emprise a été effectué le 6 juin.

## DEMANDE DE PARTICIPATION A LA SOCIETE DE PROJET « PARC SOLAIRE DU GUE ORY » :

La loi fait obligation à l'opérateur du projet du parc de solliciter la commune pour acheter des actions au capital de la société. Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition d'achat.

## COMICE / POINT D'ETAPE :

Par boîtage, un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune le vendredi 21 et samedi 22 juin afin de faire appel aux bénévoles et à leur inscription. Merci aux conseillers pour leur aide.

## BUREAU DE VOTE ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET :

### 1ER TOUR

8h à 10h30		10h30 à 13h		13h à 15h30		15h30 à 18h	
Président titulaire	P. MONNIER	Président titulaire	P. MONNIER	Président suppléant	B. BOUCHER	Président suppléant	G. CHEVÉ
Assesseeur titulaire	S. BEUCHER	Assesseeur suppléant	JM. DORNEAU	Assesseeur suppléant	V. LENORMAND	Assesseeur titulaire	S. BEUCHER
Assesseeur titulaire	P. MOUETAUX	Assesseeur suppléant	G. PROUVEUR	Assesseeur suppléant	P. COUPARD	Assesseeur suppléant	A. TROCHERIE

### 2EME TOUR

8h à 10h30		10h30 à 13h		13h à 15h30		15h30 à 18h	
Président titulaire	P. RALLU	Président suppléant	M. JULIENNE	Président suppléant	P. MOUETAUX	Président suppléant	G. CHEVÉ
Assesseeur titulaire	P. MONNIER	Assesseeur suppléant	AC. REVERT	Assesseeur suppléant	V. LENORMAND	Assesseeur suppléant	JM. DORNEAU
Assesseeur titulaire	P. MOUETAUX	Assesseeur suppléant	L. CHEMIN	Assesseeur suppléant	P. COUPARD	Assesseeur suppléant	A. TROCHERIE

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ◆ **Subvention comice** « Fonds pour le Développement de la Vie Associative FDVA 2024 » : suite aux actions entre le Maire et le sénateur **Cozic** qui a suivi ce dossier, une dotation de 2 000 € a été allouée, par l'Etat, à l'Association organisatrice du comice de Sougé 2024. Mme Martine **Julienne**, Trésorière du comice, Conseillère municipale, remercie le Maire pour le suivi de ce dossier et son issue favorable.
- ◆ **AG des AFN de Sougé** le 6 juin : Jean Marc **Dorneau** élu Président, Philippe **Rallu** trésorier et M. **Danglos** secrétaire. Cette AG met l'association en conformité.
- ◆ **Remise des subventions** communales aux associations de Sougé : fait le 7 juin.
- ◆ **Fête de l'école** le 8 juin à Assé le Boisne : belle participation.
- ◆ **Capture des chats errants au Gué-Ory** : une opération prescrite par Arrêté municipal du 20.06.2024, sera réalisée par la Sté Kik Declic du 15 juillet au 5 août. Les riverains ont été informés par courrier avec documentation jointe sur la procédure engagée. Les chats capturés seront identifiés et stérilisés.
- ◆ **Aire de covoiturage** (lotissement Plaine des Boulaies) : dans le cadre du déploiement des points de covoiturage par la Cchsam, pose à venir d'un panneau réglementaire sur le parking à l'entrée du lotissement.
- ◆ **Commerce « La place gourmande »** (porteur M. Jordan Bompois) : ouverture programmée à la rentrée de septembre 2024 (en fonction de l'évolution des travaux) d'un commerce de restauration rapide et à emporter au 4 place du Placitre.
- ◆ **Tournoi de foot** le samedi 29 juin. Remise de coupe.
- ◆ **Fête communale** le dimanche 14 juillet : vide grenier, animations, repas le midi.
- ◆ **Communication Orange** : fin du réseau cuivré sur la commune en 2028.
- ◆ **Lotissement Plaine des Boulais** : signature de vente d'une nouvelle parcelle le 3 juillet.
- ◆ **Médaille AFN** (*Titre de Reconnaissance de la Nation*). Médailles livrées en Mairie. Elles seront remises le 11 novembre 2024.
- ◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 01/06/2024 : 45 dont 23 hommes – 22 femmes – 39 indemnisables

\*\*\*

*En fin de Séance, M. Mme Dorneau ont offert un verre de l'Amitié pour leur 50 ans de mariage célébré le 15 juin 2024 en Mairie.*

\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES :** Néant.



## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en application des délégations du Conseil au Maire par délibération n°D20200525-029 du 25 mai 2020.

Le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée du mandat :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à un montant de 40 000 € ht ;
- la passation des contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (maximum autorisé) ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10000 € par sinistre ;
- la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 €,
- le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 40 000 €.

Le Conseil municipal prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

La séance est levée à 22 h 00.

La Secrétaire,  
Arlette TROCHERIE.

Le Maire,  
Philippe RALLU.

### **Numéros d'ordre des délibérations prises :**

D20240627-036  
D20240627-037  
D20240627-038  
D20240627-039  
D20240627-040  
D20240627-041

**Publié le :** 07.09.2024